



Tignes, le 18 février 2022

CONSEIL MUNICIPAL – CONVOCATION

Mairie de Tignes

République Française
Savoie

BP 50 - 73321 Tignes Cedex
Tél. : 33 (0)4 79 40 06 40
Fax : 33 (0)4 79 06 35 46
e-mail : mairie@tignes.net

Cher (e) Collègue,

Je vous informe que le Conseil Municipal de la Commune de Tignes se réunira

Le mercredi 23 février 2022 à 18 heures

en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie.
(Article L.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Pour vous permettre d'appréhender les divers points reportés sur cet ordre du jour, une note de synthèse est jointe à la présente convocation.

Je vous rappelle qu'en cas d'absence ou d'empêchement, vous pouvez donner pouvoir à un autre membre du Conseil Municipal. A cet effet, vous trouvez ci-joint un pouvoir à compléter et à nous remettre au plus tard avant l'ouverture de séance.

Conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, je vous précise que cette réunion du Conseil Municipal sera organisée de façon mixte en présentiel et en visioconférence ZOOM.

Je vous rappelle également que, jusqu'au 31 juillet 2022, le quorum est atteint lorsque le tiers des membres du conseil municipal est présent ou représenté.

En outre, je vous précise que chaque conseiller municipal peut être porteur de deux pouvoirs.

Vous souhaitant bonne réception des présentes, je vous prie de croire, cher(e) Collègue, à l'assurance de mes cordiales salutations.

Le Maire,

Serge REVIAL

ORDRE DU JOUR

A. Compte-rendu d'activités

B. Compte-rendu au Conseil Municipal de l'utilisation des délégations accordées au Maire dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vous trouverez ci-joint le tableau récapitulatif des décisions du maire depuis le 21 janvier 2022.

C. Information diverse

1^{ÈRE} PARTIE – FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – VIE ECONOMIQUE

D2022-02-01 Approbation du Procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022

D2021-02-02 Débat d'Orientation Budgétaire 2022 – Budgets Communaux

D2022-02-03 Avenant n°5 Convention relative aux missions Accueil, Information des touristes et Promotion touristique de la commune de Tignes – Concours financier 2022

D2022-02-04 Opération de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisir (ORIL) – Mise à jour de la délibération D2021-08-09 du 23 septembre 2021 (Ajout d'un Article 7 : « Modalités de remboursement »)

D2022-02-05 Convention de mise à disposition d'infrastructures entre la commune de Tignes et la société KOESIO Networks (C'PRO Networks)

D2022-02-06 Convention d'adhésion au service de calcul des allocations de retour à l'emploi du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Savoie

D2022-02-07 Modification du tableau des effectifs - Création de postes

D2022-02-08 Grille tarifaire des inscriptions au Tignes Trail

D2022-02-09 Compte Rendu Annuel d'Activités 2020 de la Société des Téléphériques de la Grande Motte (STGM)

2^{ÈME} PARTIE – TRAVAUX – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET STRATEGIE FONCIERE

D2022-02-10 Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Tignes – Avenant n°3

D2022-02-11 Autorisation à donner à la SAS POWERHOUSE HOSPITALITY de déposer un dossier de « permis de construire valant permis de démolir » sur une parcelle communale et à occuper temporairement le domaine public, sis avenue de la Grande Motte, lieu-dit « Le Val Claret »

D2022-02-12 Abrogation de la délibération D2021-09-18 du 21 octobre 2021. Autorisation à donner à M. Douglas FAVRE de déposer un dossier de permis de construire précaire sur une parcelle communale, en vue de la création d'un hébergement de type « tourisme insolite » à proximité du petit lac du Chardonnet, sis lieu-dit « Le Chardonnet »

D2022-02-13 Autorisation à donner à la SAS TOTEM de déposer un dossier de déclaration préalable sur une parcelle communale et à occuper temporairement le domaine public, en vue du réaménagement du relais de téléphonie mobile situé en façade du « Parking public du Golf », sis lieu-dit « Le Val Claret »

D2022-02-14 Signature d'une convention d'aménagement avec la SAS CHICHERIT IMMOBILIER INVESTISSEMENTS dans le cadre de la rénovation énergétique globale de la résidence Club-Hôtel MAEVA GRANDE MOTTE, sis 108 rue du Val Claret

D2022-02-15 Signature d'une convention d'aménagement avec M. Richard DAVEY, dans le cadre de la construction de deux chalets touristiques après démolition du chalet SOHO, sis Montée des Hauts des Brévières

D2022-02-16 Signature d'une convention d'aménagement avec M. Benjamin YOUNG, dans le cadre de la surélévation avec rénovation thermique globale du chalet « Young », sis lieu-dit « Le Villaret du Nial »

3^{ÈME} PARTIE – LOGEMENT – AFFAIRES SOCIALES ET SANTE

Pas de point présenté dans ces domaines

4^{ÈME} PARTIE – JEUNESSE – SPORT – CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

Pas de point présenté dans ces domaines

QUESTIONS DIVERSES

Conformément au règlement intérieur, approuvé le 14 septembre 2020, les questions diverses doivent être transmises 48 heures avant le début de la séance, par courriel à l'adresse suivante : directiongenerale@tignes.net